

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du jeudi 12 mars 2015

13 mars 2015 – L'Assemblée générale mixte annuelle de la Compagnie des Alpes, comportant à la fois une partie ordinaire et une partie extraordinaire, s'est tenue le jeudi 12 mars 2015, à 14h00, au Centre Etoile Saint-Honoré, 21/25 rue Balzac, 75008 Paris.

138 actionnaires étaient présents. Avec les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance, l'Assemblée a atteint un quorum sur première convocation atteignant 79,61%.

L'ensemble des résolutions relevant de l'ordre du jour ordinaire ont été très largement approuvées :

- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014.
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Approbation de ces conventions ;
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de M. Dominique Marcel, Président-Directeur général.
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de Mme. Agnès Pannier-Runacher, Directrice générale déléguée.
- Modification de la Charte de gouvernement d'entreprise.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Rachel Picard.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Noëlle Lenoir.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale ordinaire.

Il en est de même des résolutions suivantes relevant de l'ordre du jour extraordinaire :

- Extension de l'objet social. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
- Renouvellement échelonné des mandats des administrateurs. Modification de l'article 9 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée s'est clôturée à 16h30.

Le détail des quorums et résultats du vote des résolutions sont consultables et téléchargeables sur le site de la Compagnie des Alpes dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale : www.compagniedesalpes.com

A propos de la Compagnie des Alpes

Avec plus de 23 millions de visiteurs et un chiffre d'affaires de 693M€ (exercice clos le 30/09/14), la Compagnie des Alpes est un des leaders mondiaux de l'industrie des loisirs. N°1 mondial des domaines skiabiles, elle est présente dans 15 des plus prestigieuses stations de ski du monde dont Tignes, Val d'Isère, Chamonix ou Méribel ainsi qu'au Japon.

Classée parmi les 10 principaux acteurs mondiaux des loisirs, elle exploite 14 parcs dans le monde dont deux des 10 principaux parcs de loisirs européens, le Futuroscope (1,6M visiteurs) et Astérix (1,7 M visiteurs), les parcs Walibi en France, Pays-Bas et Belgique et développe l'enseigne Grévin (musées de cires) dans le Monde (Paris, Montréal, Prague, Séoul(2015), Vevey-Suisse (2016). Basée à Boulogne Billancourt (France), la Compagnie des Alpes emploie 5.000 collaborateurs dans le monde. Elle est cotée sur Euronext Paris depuis 1994.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Contacts :

Compagnie des Alpes :	Victoire AUBRY	+33 1 46 84 88 97	victoire.aubry@compagniedesalpes.fr
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
	Alexis d'ARGENT	+33.1 46 84 88 79	alexis.dargent@compagniedesalpes.fr

Les Ateliers Corporate :	Xavier YVON	+33.1.84.16.02.08	xavier.yvon@lesatelierscorporate.com
--------------------------	-------------	-------------------	--